



Formation CQP

Employé(e) d'Etage en Hôtellerie

Objectifs de la formation :

Former de futurs professionnels capables de mettre en œuvre les techniques de nettoyage et de remise en état des chambres et parties communes. Assurer le service des petits déjeuners.

Contenus & Compétences

BLOC 1 : Assurer le service du petit déjeuner en salle ou dans la chambre

A1 : Préparation et service du petit déjeuner dans les espaces dédiés et dans les chambres

A2 : Entretien en continu des espaces dédiés au petit déjeuner tout au long du service

BLOC 2 : Réaliser l'entretien des chambres et des locaux de l'établissement

A3 : Entretien des chambres et des espaces publics

A4 : Entretien de l'office et traitement du linge

Débouchés métiers :

Employé d'étages en hôtellerie, structure touristique ; Service petit déjeuner.

Prérequis :

- Niveau d'entrée : A partir niveau 3ème, pas de niveau d'études requis
- Motivation à exercer le métier visé,
- Appétences pour le sens de l'accueil, du service et de l'entretien

Modalités d'accès :

- Prise de contact / entretiens / inscription
- Test de positionnement

Délais d'accès :

- De 2 à 5 jours après entretien
- Formation continue : nous consulter
- Alternance : Toute l'année, entrées et sorties permanentes

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Salles de formation équipées, plateforme Elearning Moodle, matériel de vidéo, projection, plateaux techniques, hôtel partenaires 4 et 5 étoiles, cuisine d'application
- Séances formatives, Pédagogie active, Mises en situation reconstituées en restaurant d'application

Validation visée :

- RNCP 37861 Titre à finalité professionnelle Employé(e) d'Etage en Hôtellerie - Niveau 3
- Certificateur : CERTIDEV
- Date enregistrement France Compétences : 19/07/2023
- Validation par bloc possible
- Equivalences : CAP CSHCR
- Passerelles : TP Gouvernante

Modalités financières :

- Formation continue : A partir de 2000 euros - financements possibles via CPF, Plan de développement des compétences pour les salariés, Actions collectives de l'OPCO ou de FRANCE TRAVAIL
- Contrat en alternance : Prise en charge intégrale des frais par OPCO de l'entreprise

Durée totale de la formation :

- 400 à 900 heures de formation en fonction du profil
- Formation continue : De 4 à 9 mois
- Contrats en alternance : 12 à 24 mois

Mise en pratique et évaluation :

- Evaluations formatives : accompagnement et suivi de participants tout au long de la formation
- Une évaluation certificative sous forme de mise en situation reconstituée est réalisée en fin de formation

Résultats :

- Taux de présentation à l'examen : 83%
- Taux de réussite aux examens : 96%
- Taux de satisfaction des stagiaires : 90%
- Taux d'insertion professionnelle : 58%
- Taux d'insertion dans l'emploi : 30%

Accessibilité :

Formation accessible aux personnes en situation de handicap